



# OUVERTURE DES ETANGS LES 1 ET 2 MARS 2025

Immersion de 200 kg de truites  
dans les étangs concours et bassin.

## ETANG LES IRIS (Carpodrome),

- Une seule ligne autorisée par pêcheur.
- Pêche no kill - Tapis de réception obligatoire
- **Interdit** : Montage auto ferrant, Sac de conservation et bourriche, Détecteur sonore et lumineux.

## ETANGS CONCOURS & BASSIN,

- Une seule canne autorisée par pêcheur.
- Moulinet autorisé.
- Prises emportées à la journée : **6 truites arc en ciel, 2 carpes, 2 tanches, 20 gardons.**

Dès lundi 3 mars 2025, la réglementation de la pêche dans les étangs année 2025 sera applicable pour tous les étangs de l'AAPPMA.

## INTERDICTIONS SPECIFIQUES :

- Amorçage.
- Pâte à truite.
- Cuillers, leurres artificiels, vifs, alevins, poissons morts.

## ACTION DE PÊCHE: (Emplacement libre)

- **Samedi 01 mars 2025:** Horaires : de 7h 00 à 8h 30  
de 9h 30 à 11h 30  
À partir de 13h 30 horaires libres
- **Dimanche 02 mars 2025:** Horaires libres. (Club house ouvert le matin)

**Sur réservation, possibilité de restauration le samedi 01 mars 2025 (sous réserve)**

*Menu : Soupe printanière, saucisse ménagère Prix : 9 €*

## ETANG DE LA CHAPELLE (MUTZIG) et ETANG DES JONCS AU ZICH

- Pas de règlement spécifique
- Réglementation des étangs 2025 applicable dès le 1 mars 2025

**NB :** Horaires libres s'entend dans le respect de la réglementation, à savoir que la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

**Il faut impérativement être titulaire de la carte annuelle étangs 2025 de l'AAPPMA de Molsheim.**

le conseil d'administration

